

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 décembre 2017
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 20 décembre 2017, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, le 19 novembre 2017, la compagnie aérienne Juba Air a commencé de réaliser des vols de Djouba à Anet (Agok), dans le sud de la zone d'Abyei, ce qui constitue une violation flagrante de la souveraineté de la République du Soudan sur la zone d'Abyei selon le Protocole d'Abyei (2004) et l'accord concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, signé le 20 juin 2011. Le commandant de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei a informé les autorités soudanaises compétentes qu'il avait porté la question à l'attention du Gouvernement de la République du Soudan du Sud à deux reprises.

Un article tiré du site Web de *Radio Tamazuj* peut être consulté à l'adresse <https://radiotamazuj.org/en/news/article/juba-air-flies-to-abyei-for-first-time>.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Omer Dahab Fadl **Mohamed**

